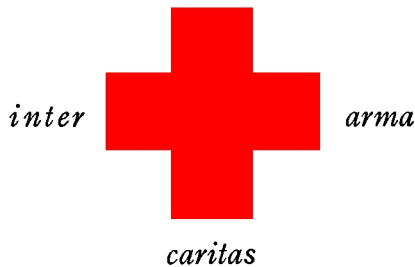


OCTOBRE 1956

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA
CROIX-ROUGE



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
GENÈVE

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

à Genève

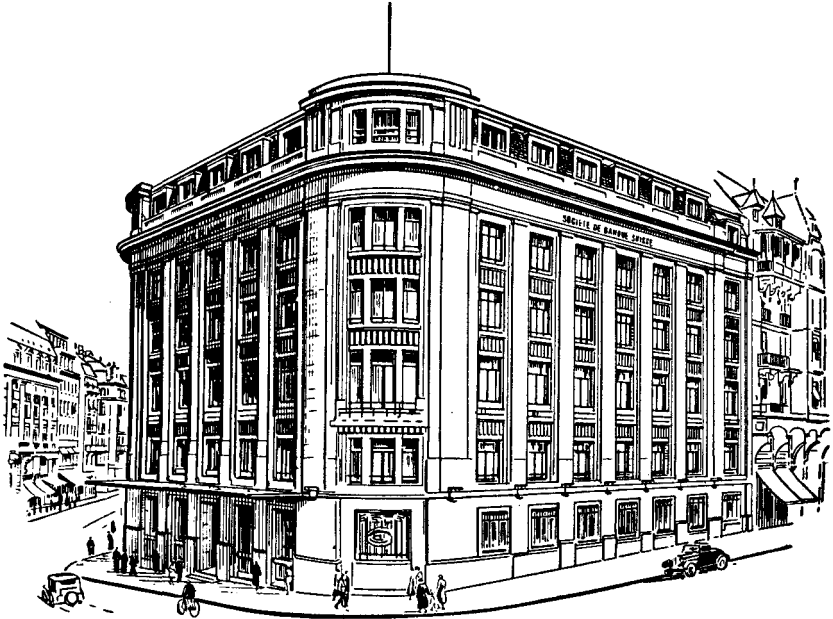
- MM. MAX HUBER, docteur en droit, ancien président de la Cour permanente de justice internationale
président d'honneur (1923) ¹
- LÉOPOLD BOISSIER, docteur en droit, professeur honoraire de l'Université de Genève, ancien
secrétaire général de l'Union interparlementaire, *président* (1940)
- JACQUES CHENEVIÈRE, docteur ès lettres h. c. (1919)
- M^{lle} LUCIE ODIER, ex-chef du Service des infirmières-visiteuses de la Section genevoise de la Croix-
Rouge suisse (1930)
- MM. CARL J. BURCKHARDT, docteur en philosophie, ancien ministre de Suisse en France (1933)
- MARTIN BODMER, docteur en philosophie h. c., *vice-président* (1940)
- ERNEST GLOOR, docteur en médecine (1945)
- PAUL CARRY, docteur en droit, professeur à l'Université de Genève (1946)
- EDMOND GRASSET, docteur en médecine, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'Institut
d'hygiène (1946)
- PAUL RUEGGER, ancien ministre de Suisse en Italie et en Grande-Bretagne, membre de la
Cour Permanente d'Arbitrage (1948)
- HENRI GUIBAN, général, ancien commandant en chef de l'armée suisse (1948)
- ALFREDO VANNOTTI, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne (1949)
- RODOLFO OLGIATI, ancien directeur du Don suisse (1949)
- M^{lle} MARGUERITE VAN BERCHEM, ancien chef de service de l'Agence centrale des prisonniers de
guerre (1951)
- MM. FRÉDÉRIC SIORDET, avocat, conseiller du Comité international de la Croix-Rouge de 1943 à
1951, *vice-président* (1951)
- MARCEL JUNOD, docteur en médecine, délégué du Comité international de la Croix-Rouge de 1935
à 1946 (1952)
- ERNEST NOBS, ancien conseiller fédéral (1952)
- GUILLAUME BORDIER, ingénieur dipl. E.P.F. M.B.A. Harvard, banquier (1955)

Direction :

- MM. ROGER GALLOPIN, docteur en droit, directeur exécutif
- JEAN S. PICTET, docteur en droit, directeur des Affaires générales
- EDOUARD de BONDELI, sous-directeur, Services financiers et administratifs
- CLAUDE PILLOUD, sous-directeur, Service juridique

¹ Les années indiquées dans les parenthèses désignent les dates de nomination des membres du Comité international.

Votre Banque...



LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
GENÈVE

2, rue de la Confédération

BALE ZURICH ST-GALL LAUSANNE
NEUCHATEL CHAUX-DE-FONDS SCHAFFHOUSE
BIENNE LONDRES NEW-YORK



CAPITAL ET RÉSERVES FRs 268 MILLIONS



**PRODUITS
PHARMACEUTIQUES**

BALE (Suisse)

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 454

OCTOBRE 1956

*

SOMMAIRE

	Pages
Juji Enomoto : La naissance des idées humanitaires au Japon (II) . .	547
Projet de règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre (II)	556

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

<i>Quatre cent treizième circulaire aux Comités centraux</i>	570
<i>Conventions de Genève</i>	573
<i>Réunion d'experts</i>	574

NOUVELLES DE SOCIÉTÉS NATIONALES

<i>Belgique</i>	575
<i>Guatemala</i>	582

CHRONIQUE

<i>Un serviteur de l'humanité</i>	585
---	-----

FAITS ET DOCUMENTS

<i>8^{me} Conférence internationale de Service Social</i>	594
<i>La réadaptation professionnelle des invalides en Pologne</i>	598

A TRAVERS LES REVUES

*

SUPPLÉMENTS DE LA REVUE

*

EN LANGUE ANGLAISE

Jean S. Pictet : Red Cross Principles (XIII). — Draft Rules for the Limitation of the Dangers incurred by the Civilian Population in Time of War. — News Items.

EN LANGUE ESPAGNOLE

Proyecto de reglas para limitar los riesgos que corre la población civil en tiempo de guerra. — Noticias breves.

EN LANGUE ALLEMANDE

Entwurf von Regeln zur Einschränkung der Gefahren, denen die Zivilbevölkerung in Kriegszeiten ausgesetzt ist. — Kurznachrichten.

LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

est publiée, à la fin de chaque mois, par le Comité international de la Croix-Rouge

7, avenue de la Paix, Genève (Suisse) — Compte de chèques postaux I. 1767

Abonnement un an : Fr. 20,— ; le numéro Fr. 2,—

Pour les pays suivants : Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Sarre, Suède, Tunisie, Vatican, on peut s'abonner auprès des bureaux de poste (Fr. s. 20,50).

Rédaction : JEAN-G. LOSSIER